



Pension alimentaire pour parents

Par **chanelle1612_old**, le **15/10/2007 à 17:38**

Bonsoir,
Je me permet de vous ecrire pour vous faire part d'une situation qui me preoccupe beaucoup. Voila, vivant avec mon mari en Espagne, sa mere en belgique nous reclame une pension car elle n'arrive pas a vivre avec le peu d'argent que lui donne le cpas, elle est en incapacite de travail depuis plusieurs annees, suite a un probleme cardiaque. Est elle en droit d'exiger une pension en sachant que nos salaires ici en espagne ne sont pas eleves non plus???
Dans l'attente de vos nouvelles je vous prie d'agreer mes salutations.
Laurence

Par **ly31**, le **15/10/2007 à 19:30**

Bonsoir,
Chaque enfant doit subvenir aux besoins de ses parents
Quel âge à cette personne ??
Est elle en mesure de gérer son revenu CPAS ???
A vous lire
ly31

Par **chanelle1612_old**, le **16/10/2007 à 21:03**

Bonsoir cette presonne a 56 ans. Je pense qu'elle n'est pas en mesure de gerer son cpas, car en effet en 3 ans elle a depensee un heritage de 45.000 Euros!!! De plus elle perçoit un loyer d'une maison dont elle est propriétaire, qu'elle loue a sa fille 200 Euros. Je ne comprend même pas comment cette personne peut percevoir une allocation au cpas, car elle est propriétaire d'un bien???
Merci d'avance

Par **ly31**, le **16/10/2007** à **21:12**

Bonsoir,rnrnSi vous pensez que cette personne n'est plus en mesure de gérer sa vie, il faut essayer de la faire mettre sous tutellernrnPour ce faire, vous devez retirer un dossier au Tribunal du domicile de la personne à protégerrnJe vous souhaite bon couragernrnlly31